



COLLEGE FRANÇAIS D'ECHOGRAPHIE FŒTALE

Association Loi 1901 – SIRET 411 994 718 000 38 – NAF/APE : 7219Z
N° déclaration d'activité : 52 44 05765 44 auprès du préfet de région des Pays de Loire
Organisme n° 1006 habilité à proposer des actions de DPC
Organisme Formateur FAF n° 269



Intitulé de l'action Examen échographique des grossesses gémellaires	
Publics concernés .Médecin .Gynécologie médicale .Gynécologie médicale et obstétrique .Gynécologie obstétrique / Obstétrique .Radiodiagnostic et imagerie médicale .Radiologie et imagerie médicale .Médecine générale .Sage femme	
Action n° en attente – MD Action n° en attente – SF	Session n° en attente
Présentiel 06/12/2019 – 07/12/2019 – 12 heures PARIS	Non Présentiel Etape 1 – 05/11/2019 – 05/12/2019 - 1 heure Etape 3 – 20/12/2019 – 31/12/2019 - 1 heure
TOTAL HEURES – 14 heures	
RAPPEL – PRISE EN CHARGE TRIENNALE – 21 heures	



COLLEGE FRANÇAIS D'ECHOGRAPHIE FŒTALE

Association Loi 1901 – SIRET 411 994 718 000 38 – NAF/APE : 7219Z
N° déclaration d'activité : 52 44 05765 44 auprès du préfet de région des Pays de Loire
Organisme n° 1006 habilité à proposer des actions de DPC
Organisme Formateur FAF n° 269



PROGRAMME DE L'ACTION - Réunion présentielle (Etape 2)

Examen échographique des grossesses gémellaires

Lieu : Paris (à confirmer)

6 et 7 décembre 2019

Avec la participation de :

Organisateur : Catherine EGOROFF

Intervenants échographistes :

VENDREDI

08h30-09h00	Accueil des participants
09h00-09h30	Résultats des questionnaires, principaux axes d'amélioration
09h30-10h30	PLENIERE n°1 - Embryologie et épidémiologie
10h30-11h00	PAUSE
11h00-11h30	ATELIER 1 DE REFLEXION en demi-groupes - Détermination échographique de la chorionicité, de l'amniocité et de l'âge gestationnel
11h30-12h30	PLENIERE n°2 - Détermination de la chorionicité, de l'amniocité et de l'âge gestationnel
12h30 13h00	- L'annonce
13h00-14h00	PAUSE DEJEUNER
14h00-14h30	ATELIER 2 DE REFLEXION en demi-groupes - Dépistage des aneuploïdies et des malformations



COLLEGE FRANÇAIS D'ECHOGRAPHIE FŒTALE

Association Loi 1901 – SIRET 411 994 718 000 38 – NAF/APE : 7219Z
N° déclaration d'activité : 52 44 05765 44 auprès du préfet de région des Pays de Loire
Organisme n° 1006 habilité à proposer des actions de DPC
Organisme Formateur FAF n° 269



14h30-16h00

PLENIERE n°3

- Dépistage des aneuploïdies
- Dépistage des malformations

16h00-16h30

PAUSE

16h30-17h00

ATELIER 3 DE REFLEXION en demi-groupes

- Croissance, étude Doppler et liquide amniotique

17h00-18h00

PLENIERE n°4

- Les anomalies de croissance et la MIU d'un des jumeaux

SAMEDI

09h00-09h30

ATELIER 4 DE REFLEXION en demi-groupes

- Les complications spécifiques des grossesses monochoriales

09h30-11h00

PLENIERE n°5

- Les grossesses monochoriales

11h00-11h30

PAUSE

11h30-12h30

PLENIERE n°6

- Col et grossesse
- Modalités de surveillance
- Prise en charge
- Lieu d'accouchement

12h30-13h00

Conclusion

Fin de la formation